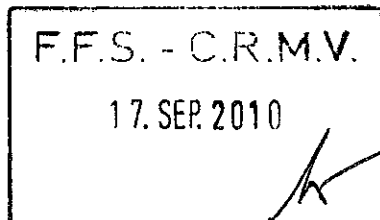




Gerardmer - Xonrupt - La Bresse - Bussang
St-Maurice - Ventron - Le Vallin



Association Départementale pour la Promotion
Ski de Fond
Haut-Rhin



COMITE REGIONAL DE SKI
Monsieur Mathieu KLETHI
16 Rue des Prés
68700 CERNAY

Nos ref : PP/BB

La Bresse, le 07 SEP. 2010

Objet : Tarification forfaits ski de fond Hiver 2010/2011.

Monsieur le Président,

Pour faire suite à la réunion du 22 juin dernier en Mairie de La Bresse relative à la future organisation des tremplins de saut à skis, il a été également évoqué la gratuité d'accès au domaine skiable nordique des licenciés FFS du Massif des Vosges.

Sur ce dernier point, nous tenions à vous préciser à nouveau les termes de nos échanges et les nouvelles dispositions d'accès aux pistes de ski de fond pour la prochaine saison d'hiver 2010/2011.

Le principe de base est la suppression des gratuités pour tous les licenciés FFS du massif avec la délivrance de forfaits et de carte saison à tarif très préférentiel :

Carte Saison Adulte	35.00€
Carte Saison Jeunes (-16 ans)	18.00€
Forfait Journalier Adulte	4.30€
Forfait Journalier Jeunes (-16 ans)	1.70€

Ces titres de circulation sur nos domaines skiables seront délivrés sur présentation par les clubs d'un listing comprenant les nom, prénom, date de naissance, numéro de licence, qualité des personnes (compétiteurs, dirigeants,...) et accompagné d'une photo d'identité.

Cette liste devra être adressée au : *SIVU Tourisme Hautes Vosges - Mairie de La Bresse - BP 11- 88 250 LA BRESSE* qui centralisera pour l'ensemble des sites du Massif des Vosges.

Les recettes générées par ces cartes et forfaits seront redistribuées aux gestionnaires des sites selon une clé de répartition qui reste à définir.

Nous tenons à préciser, dans le cadre des accords nationaux avec Nordique France, le maintien de la gratuité de la carte nationale pour les compétiteurs ayant moins de 40 points FFS (Hommes et Femmes), et de la carte Massif des Vosges pour les Hommes ayant moins de 120 points FFS et 150 points pour les Femmes.

Nous soulignons également que, dans tous les cas, le passage à la caisse est obligatoire pour présentation de la carte annuelle en cours de validité et délivrance du forfait journalier.

Pour les compétitions FFS organisées par le club local sur le territoire de sa commune, l'accès aux pistes sera gratuit pour tous les bénévoles ainsi que la préparation des pistes et la mise à disposition du matériel selon les besoins. Pour les autres clubs qui ne bénéficient pas de structures dans leurs communes, ils devront prendre contact avec les gestionnaires afin de connaître les conditions d'accès et d'utilisation du domaine skiable.

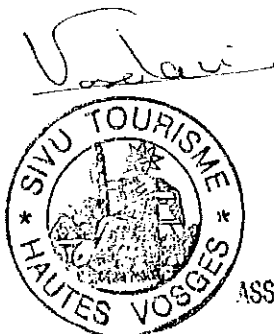
Aujourd'hui cette évolution nous semble nécessaire et indispensable compte tenu du niveau d'exigence en terme de qualité et de l'augmentation constante des nos charges de fonctionnement avec dans un avenir proche de nouveaux équipements lourds dont bénéficieront les skieurs et compétiteurs (Tremplins de saut à skis et neige de production...).

Nous comptons sur votre collaboration pour la diffusion de cette information auprès des clubs sportifs.

Pour terminer, nous vous remercions de votre écoute attentive à nos propositions et vous assure de notre soutien pour le développement du ski de compétitions dans le Massif des Vosges.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos plus cordiales salutations.

Le Président du SIVU
Guy VAXELAIRE



Le Président ADPSF Haut-Rhin
Jean Marie MULLER

Le Président du SMIBA
Guy MICLO

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LA PROMOTION
DU SKI DE FOND DU HAUT-RHIN
B.P. 371
68007 COLMAR CEDEX
Tél. 03 89 20 10 52
Fax 03 89 23 33 91

SMIBA
BALLON D'ALSACE
Syndicat Mixte Interdépartemental
2 bis, rue Clémenceau - B.P. 221
90004 BELFORT CEDEX